

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une foi

MINISTERE DE LA FEMME, LA FAMILLE
ET LE DEVELOPPMENT SOCIAL

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

05 juillet 05

Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP)

**PROJET D'APPUI A
LA MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DES
CONDITIONS DE VIE, DE LA PAUVRETE ET DU
DEVELOPPEMENT HUMAIN (OCV/PDH)**

Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS/ANSD)

Préparé par
Pape Touty SOW

Juillet 2005

RESUME EXECUTIF

Le Sénégal ne dispose pas encore d'un système d'information fiable permettant l'analyse et le suivi des données sur la pauvreté et le développement humain. Cependant, de nombreuses informations isolées existent sur les conditions de vie ; elles ne peuvent être exploitées que de manière sectorielle car elles sont stockées dans des formats disparates et souvent incompatibles. Ainsi, ces informations n'ont jamais pu être consolidées pour constituer un système d'information cohérent et pertinent permettant une compréhension profonde et un suivi efficace des différents aspects de la pauvreté. Ces informations hétérogènes ne permettent pas à la DPS/ANSD de fournir aux différents Ministères techniques (niveau central et exécutif), aux Collectivités locales (niveau décentralisé et exécutif déconcentré) ainsi qu'aux partenaires au développement, des indicateurs fiables leur permettant d'évaluer l'impact réel des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté inspirées du DSRP et des OMD.

Dans ce contexte, l'Observatoire des conditions de Vie, de la Pauvreté et du Développement humain durable (OCV/PDH) constituera le bras technique du système de suivi évaluation des politiques, programmes et stratégies de réduction de la pauvreté et d'atteinte des OMD. Il vise à fédérer les différentes initiatives en cours et à tirer parti des acquis des expériences passées ou en cours. Ainsi, il fournira aux différents bénéficiaires des outils pertinents de :

- ❑ Suivi et analyse des conditions de vie de la population, de la pauvreté et des OMD ;
- ❑ Suivi et analyse de l'exécution des politiques et programmes de réduction de la pauvreté et de développement humain;
- ❑ Evaluation d'impact des politiques et programmes concourant à l'amélioration des conditions de vie.

Le présent projet, qui s'inscrit dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la SRP, a pour objectif de définir les conditions de mise en place du système d'information de l'OCV/PDH. Ce système de référence aura pour vocation d'intégrer les différentes sources d'information du système de suivi évaluation des stratégies de lutte contre la pauvreté tant au niveau global, sectoriel, que décentralisé ; il assurera également la fonction de validation des informations. En outre, il constituera un outil de communication et de plaidoyer des politiques de la Stratégie de réduction de la pauvreté et des OMD.

L'opérationnalisation de l'OCV requiert des appuis prioritaires autour des principaux axes suivants :

- i. Finalisation de la mise en place de l'entrepôt de données pour le suivi des stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté ;
- ii. Déploiement de l'architecture fonctionnelle et institutionnelle.

Le financement est estimé, sur une période de trois ans, à un montant de 2,8 millions de \$ US, dont 0,5 millions déjà couvert, avec le concours du PNUD et de l'AFDS.

Grâce à ces apports sous forme de « seed money », l'équipe OCV de la DPS/ANSD, avec l'appui du PAREP, a, sur la base des études de faisabilité technique validées par les acteurs, engagé des actions de renforcement de capacités techniques et de préparation de l'entrepôt de données qui donnent d'ores et déjà corps à l'OCV.

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	2
SOMMAIRE.....	3
LISTE DES ABBREVIATIONS ET SIGLES.....	4
INTRODUCTION.....	6
1 CADRE GENERAL.....	7
1.1 Contexte de la lutte contre la Pauvreté.....	7
1.2 Justification du projet	8
1.3 Historique et processus de mise en place du projet.....	9
2 STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE.....	12
2.1 Approche	12
2.2 Principes Directeurs	12
2.3 Objectifs de l'OCV	13
2.4 Résultats attendus.....	14
2.5 Composantes du projet et activités	15
2.6 Bénéficiaires	15
2.7 Architecture technique proposée.....	16
2.8 Cadre de résultats	18
3 ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS	28
3.1 Contexte légal	28
3.2 Mécanismes de coordination et d'animation.....	28
3.3 Partenariats stratégiques au niveau national.....	32
3.4 Appui aux antennes régionales	33
3.5 Risques et contraintes.....	33
3.6 Système de suivi, d'évaluation et de rapportage du projet.....	35
3.7 Intrants et mobilisation des ressources.....	36
3.8 Pérennisation de l'observatoire	37
3.9 BUDGET	39
ANNEXES.....	41

LISTE DES ABBREVIATIONS ET SIGLES

AFDS :	Agence du Fonds de Développement Social
ANSD :	Agence Nationale de la statistique et de la Démographie
BADIS :	Base de Données des Indicateurs Socio-économiques
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM :	Banque Mondiale
CCG:	Cellule de Coordination et de Gestion de l'OCV
CREA :	Centre de Recherche en Economie Appliquée
CSO :	Cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté du MFFDS
CSPLP :	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté au Sénégal
DAPS :	Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Statistique
DB/MEF :	Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances
DHD:	Développement Humain Durable
DPS:	Direction de la Prévision et de la Statistique
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPPS:	Enquête de Perception de la Pauvreté
ESAM :	Enquête Sénégalaise auprès des Ménages
FMI :	Fonds Monétaire International
INSD :	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISRA :	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
MFFDS :	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MT :	Ministère Technique
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OCV :	Observatoire sur les Conditions de vie, la Pauvreté et le Développement Humain
OMD:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEQP :	Observatoire de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAREP :	Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PASRP	Programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
QUID :	Questionnaire unifié des indicateurs de développement
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté

UE Union Européenne

INTRODUCTION

Ce document de projet de l'OCV/PDH est établi sur la base des études réalisées par IDEA conjointement avec la DPS/ANSD, dont les conclusions et recommandations ont déjà fait l'objet d'une validation participative. Le consultant s'est conformé aux normes de formulation de projet du PNUD et au cadrage budgétaire défini par les termes de référence. Cependant, il a estimé nécessaire d'actualiser certains volets du projet et d'ajuster le format classique du Cadre de Résultats (CRS PNUD), à la suite des entretiens menés avec différentes parties prenantes du projet OCV, en particulier :

- Le PAREP/PNUD,
- Le PNUD,
- L'Ambassade des Pays Bas,
- La CSPLP,
- L'AFDS,
- La DPS/ANSD,
- La CSPL/MEF,
- La CSO/LP du MFFDS,
- L'UNICEF,
- L'UE.

Au terme de la mission, le consultant recommande :

- L'élaboration d'un business plan de l'OCV qui établit les conditions institutionnelles, commerciales et financières de pérennisation de l'OCV,
- La mise en place d'un manuel de procédures de l'OCV,
- La préparation et l'exécution d'une stratégie de mobilisation des ressources
- L'adoption d'une Charte de qualité qui engage toutes les parties prenantes et la négociation de protocoles d'échanges d'information.

1 CADRE GENERAL

1.1 CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Au Sénégal, la prévalence de la pauvreté reste très élevée avec une légère tendance à la baisse entre 1994 et 2002. En effet, la première enquête budget -consommation (ESAM-I) a permis d'évaluer la proportion des ménages, en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 2.400 calories, par équivalent adulte et par jour), à 57,9 % en 1994 - 1995 contre 53,9% en 2001 - 2002 (ESAM I, 1994/95 ; ESAM II 2001-2002 ; QUID, 2001).

Malgré une croissance économique soutenue durant la période 1994-2003, la pauvreté des populations rurales et urbaines n'a pas connu une diminution significative.

Le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) initié au cours de l'année 1997 avec l'appui du PNUD a permis d'obtenir des résultats importants en termes d'appui au pilotage stratégique et de promotion du réseau de partenariats.

Le Gouvernement du Sénégal a entrepris depuis décembre 2001, date d'adoption du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), une série de programmes visant à appuyer les initiatives des structures impliquées dans le processus de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie est basée sur une vision à long terme et une approche participative des différents acteurs de la vie économique et sociale. Les leviers fondamentaux de la Stratégie sont:

- La création de richesses,
- Le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base,
- L'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables,
- Une approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes, basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution.

Le DSRP est actuellement le nouveau cadre de référence pour la planification et le suivi de la politique économique et sociale. Il définit des principes directeurs, les instruments et procédures de mise en œuvre ainsi qu'un cadre institutionnel pour la formulation et l'exécution des politiques.

L'obtention de résultats constitue dès lors une condition nécessaire de succès et de tout appui des partenaires au développement. En conséquence, il s'avère nécessaire pour la mise en œuvre efficace de la SRP en synergie avec les OMD, de se donner les moyens d'un système de suivi évaluation, basé sur des indicateurs de performance, permettant d'apprécier les divers aspects de la stratégie de réduction de la pauvreté, notamment le degré d'atteinte des objectifs et les impacts des activités réalisées. Les informations sur les ressources, processus, produits, résultats et impacts devront en conséquence s'appuyer sur un mécanisme de collecte, de traitement et de diffusion qui implique l'ensemble des parties prenantes à la définition et à l'exploitation de ces informations.

1.2 JUSTIFICATION DU PROJET

Un Système de suivi évaluation des activités liées à la SRP a pour objectif de donner aux pouvoirs publics, aux différents acteurs de développement et à la société civile des moyens de mesurer les performances réalisées, de tirer les leçons de l'expérience, d'améliorer la prestation des services. Il permet, en outre, de planifier et d'affecter les ressources et de rendre compte aux principales parties prenantes en faisant état des résultats obtenus.

En effet, pour pouvoir bien suivre et mesurer l'impact de ces stratégies et programmes de réduction de la pauvreté, une information fiable et pertinente est nécessaire pour permettre une bonne compréhension des différents aspects liés à la pauvreté, et une maîtrise des différentes variables qui caractérisent ce phénomène et son évolution et qui affectent les conditions de vie des ménages.

Au Sénégal, l'élaboration du DSRP a mis en évidence les faiblesses du système statistique national. Le système actuel a beaucoup de difficultés à satisfaire les nouveaux besoins en informations chiffrées nécessaires, d'une part pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et la mesure de l'impact des politiques économiques et sociales et notamment des politiques de lutte contre la pauvreté et d'autre part, pour l'approfondissement du dialogue social. Ces faiblesses sont liées à la disparité dans les modes de suivi-évaluation, la multiplicité des sources d'informations, la désarticulation du système informatique, souvent inopérant pour répondre aux besoins des acteurs, la faible accessibilité à l'information pour les acteurs de la société civile. (CF Synthèse du diagnostic en annexe 2).

De plus, le contexte dans lequel est mise en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté est caractérisé par une multitude d'acteurs opérant de manière relativement autonome. Plusieurs initiatives en matière de suivi-évaluation ont vu le jour au Sénégal au cours des dernières années. Il s'agit notamment, des observatoires de l'emploi, de l'industrie, de la pêche, de la base de données sur les enfants ChildInfo/infodev, et des propositions de systèmes d'information pour le suivi de la pauvreté, d'observatoire de la corruption, sur la compétitivité économique, etc. Toutefois, ces initiatives à caractère sectoriel sont limitées dans la couverture du champ économique, social et politique et parcellaires dans les données collectées. D'ailleurs, certains de ces dispositifs sont plus ou moins fonctionnels.

Il est devenu dès lors impératif de concevoir et de mettre en place un système d'information efficace, intégré, à coût réduit et inscrit dans la durée.

Le démarrage de la mise en œuvre du DSRP et surtout l'avènement de la CSPLP ont créé les conditions favorables à la mise en place d'un dispositif cohérent et intégré de suivi de la SRP. Ce dispositif est fondé sur un mécanisme d'articulation entre les différents systèmes et sous-systèmes de suivi évaluation du DSRP, les points focaux, les conseils et comités régionaux de pilotage et le dispositif prévu de suivi de la décentralisation et des programmes de développement. Un système national de suivi-évaluation, fondé sur une approche participative et itérative et sur une batterie d'indicateurs synthétiques et consensuels de suivi de la SRP et des OMD, est désormais possible au Sénégal.

Aujourd'hui deux organes complémentaires constituent l'architecture du système d'évaluation des politiques et programmes de réduction de la pauvreté. Il s'agit au plan stratégique du CSPLP du MEF et au niveau opérationnel, de la Cellule de suivi et de Coordination des projets CSO/PLP du MFFDS. La CSPLP, pour sa part, a mis en place un nouveau système de suivi du profil des projets et programmes de lutte contre la pauvreté avec la constitution d'une base de données et d'un portail électronique, en cours de testing et de déploiement.

Les systèmes d'information des ministères sectoriels (santé, éducation, agriculture, environnement, etc.) et des programmes d'envergure comme l'AFDS, le PAREP, le PLCP et le PNIR, constituent à la fois des entités du dispositif de suivi évaluation du DSRP et devraient être des sources principales d'alimentation de l'OCV. Le système d'information de l'AFDS a l'avantage d'intégrer déjà un noyau d'acteurs stratégiques impliqués dans la lutte contre la pauvreté et de prendre en compte différentes catégories d'informations (indicateurs, projets, activités, intervenants, communautés et publications).

En outre, compte tenu de la multiplicité des initiatives de création d'Observatoires à caractère sectoriel (Observatoire de l'emploi et des qualifications professionnelles, initiatives de la DPS/ANSI en matière d'harmonisation des données d'enquêtes, Observatoire de l'industrie), il sera nécessaire de mettre en place un schéma de rationalisation de l'ensemble du dispositif par un mécanisme efficace de réseautage et d'intégration et d'harmonisation des outils de collecte, de traitement et de diffusion.

L'OCV se positionne comme le noyau du système de production des informations de suivi évaluation d'une large gamme d'indicateurs touchant des domaines suffisamment variés pour satisfaire l'ensemble des acteurs.

Finalement, l'OCV sera un cadre fédérateur d'un système d'informations intégré et flexible en vue de constituer un réseau d'échanges de données ouvert entre les acteurs du Suivi Evaluation national. Il disposera d'une large gamme d'indicateurs variés, globaux et sectoriels sur la pauvreté dans le but de satisfaire l'ensemble de besoins des utilisateurs, tout en gardant le cap des indicateurs synthétiques retenus de manière consensuelle par les parties prenantes de la SRP.

1.3 HISTORIQUE ET PROCESUS DE MISE EN PLACE DU PROJET

L'Etat du Sénégal a entamé depuis 1999, des démarches visant la mise en place d'un Observatoire national sur les questions liées aux conditions de vie des populations. Le Programme d'Appui pour la Réduction de la Pauvreté (cf. document PAREP SEN/03/001/A/01/99), appuyé par le PNUD, a fixé la mise en place de cet observatoire comme un des produits de son plan d'actions (Cadre de Résultats PAREP) et un montant de 300.00 \$US a été mobilisé pour l'assistance technique et financière du projet. A ce propos, les études de faisabilité ont été financées.¹ Le financement du volet équipement et la réalisation d'enquêtes (ESAM, Enquête de suivi) sera pris en charge par l'AFDS. Cet observatoire deviendra donc un

¹ Les dépenses déjà effectuées en 2003-2004 sont chiffrées à environ F Cfa 32 millions et en prévision sur l'année 2005 : F Cfa 58 millions

dispositif national permettant le suivi-évaluation des politiques et programmes notamment la SRP.

1.3.1 ACQUIS ET REALISATIONS DE LA PHASE INTERIMAIRE

Le travail de conception de l'OCV a été réalisé dans le cadre d'un processus participatif de partage et d'implication de tous les acteurs, au niveau central et décentralisé. Il s'est déroulé sur financement du PNUD en deux phases:

- Une première phase (2002-2003) d'analyse-diagnostic de la situation qui a permis d'identifier de façon consensuelle les besoins d'informations des différentes parties prenantes. En effet, l'OCV se veut non pas l'émanation d'une seule structure, mais le reflet des préoccupations des principaux acteurs concernés par l'amélioration des conditions de vie, que ce soit dans les ministères, les collectivités locales, la société civile et les ONG et les partenaires au développement.
- Une deuxième phase, conclue par l'organisation d'un atelier de validation des études², qui a abouti à la proposition d'une architecture technique de l'observatoire, d'un cadre institutionnel ainsi que d'un programme de travail pour sa mise en œuvre effective par notamment une réorganisation de l'existant afin de disposer d'un outil capable de satisfaire la demande prioritaire des principaux utilisateurs, en particulier la production d'indicateurs de suivi du DSRP et des OMD.

Les principaux produits issus de ces différents travaux, conduits conjointement par IDEA et la DPS/ANSD, sont relatifs à :

- Un bilan diagnostic qui a fait ressortir les faiblesses et les contraintes des systèmes d'information de Suivi Evaluation ;
- L'élaboration d'une architecture technique ainsi déclinée Produits, technologies, système d'information, bénéficiaires attendus, coûts estimés;
- La formulation d'un plan d'action dont certaines composantes ont été réalisées.

1.3.2 ACTIONS EN COURS

Il résulte des entretiens et des rapports d'activités trimestriels établis par la DPS/ANSD que les actions suivantes ont été engagées depuis l'adoption des recommandations de l'atelier de validation des études ci-dessus mentionnées :

i. *Renforcement des capacités de l'OCV*

- Recrutement du personnel: un ingénieur statisticien économiste (ISE), deux ingénieur des travaux statistiques (ITS), un socio économiste et un informaticien,
- Voyages d'études au Burkina Fasso (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Emploi) et au Bénin (Observatoire du Changement Social) en relation avec la Cellule

² Etudes réalisées par IDEA, Cabinet d'études international en collaboration avec la DPS/ANSD, sur financement du PNUD

- de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances (CSPLP/MEF) et du PNUD,
- Participation du groupe de travail de l'OCV et d'un membre du CSPLP/MEF à un atelier sur les systèmes de suivi-évaluation des DSRP et OMD tenu au Québec ;
- Formation de quatre cadres de la DSP/ANSD, Ministères de l'Education et de l'Agriculture, au Canada sur les techniques de suivi,
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation en faveur des ressources humaines des points focaux de l'OCV à savoir agents des ministères sectoriels (santé éducation, agriculture), des programmes d'envergure (AFDS, PLCP, PAREP), de la Cellule de suivi DSRP, la Cellule de coordination des programmes de lutte contre la pauvreté /MFFDS, de la DPS/ANSD en cofinancement avec l'AFDS ;
- Préparation, sur proposition du PNUD, d'autres missions prévues en Asie où des expériences intéressantes sont menées au Vietnam et en Thaïlande, de même qu'au Cap-Vert qui dispose actuellement d'un système opérationnel, surtout en matière de communication ;
- Lancement des opérations d'achat d'équipement dans le cadre de la convention AFDS pour un montant prévu de 110 millions Fcfa et des enquêtes de suivi de la pauvreté et celle relative à la perception de la pauvreté.

ii Préparation de produits prioritaires de l'OCV

Sur le plan technique, les consultants recrutés travaillent actuellement sur trois principaux axes :

- Le premier axe porte sur (i)l'actualisation et la publication de la Banque de Données des Indicateurs Socioéconomiques (BADIS), (ii)l'extension des indicateurs de la Life Data Base (LDB), (iii)contribution dans l'actualisation des données du Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement (QUID),
- Le second axe entre dans le cadre d'un projet initié par la DPS/ANSD avec un financement du Trust Fund de la Banque Mondiale ; il s'agit du projet d'harmonisation des bases des données d'enquêtes, l'homogénéisation des différentes bases de données d'enquêtes, notamment en termes d'indicateurs, codes et nomenclatures pour disposer de séries chronologiques pouvant permettre la mise à disposition, des indicateurs clefs du DSRP et des OMD pour un meilleur suivi de la pauvreté,
- Enfin, l'Enquête de Suivi de la Pauvreté qui est une opération légère visant à satisfaire une demande d'indicateurs désagrégés à l'échelon départemental et qui distingue le milieu urbain du milieu rural. Cette activité qui permet le suivi de l'ESAM est financé par l'AFDS .

2 STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

2.1 APPROCHE

Le modèle d'observatoire proposé pour l'OCV prend en considération les études et les initiatives existantes, en particulier : (i) le DSRP et les documents de référence de l'atelier sur la mise en œuvre et le suivi du DSRP ; (ii) le document sur « l'évaluation financière du Programme de lutte contre la pauvreté – Système permanent de suivi des conditions de vie des ménages » de la Direction de la planification de 1999 ; (iii) La proposition de système d'information faite au niveau de l'AFDS en 2003 ; (iv) Le Rapport de la mission d'assistance préparatoire pour le suivi des DSRP et des indicateurs du millénaire d'Afrisat de 2002 ; et (v) les Rapports d'évaluation du système statistique du FMI de 2002.

L'OCV s'assure d'une approche intégrée avec les autres Observatoires sectoriels (pêche, industrie, emploi (ONEQP), et avec les principales initiatives en cours (Observatoire global de la compétitivité et en particulier le système d'information de suivi de la lutte contre la pauvreté en cours avec l'appui de l'Agence du Fonds de Développement Social). Ce système regroupe dans un premier temps quatre entités (DPS/ANSD, Cellule de Suivi de la Stratégie de Réduction de la pauvreté, Cellule de Suivi et de Coordination des Projets / Programmes de Lutte contre la Pauvreté, et l'AFDS) et permet le suivi des indicateurs à la base, à l'échelle communautaire. Ce système sera une composante essentielle de l'OCV, de même que celui de l'UNICEF³.

En termes d'approche méthodologique, l'OCV sera éclectique et favorisera une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives et de visions multidisciplinaires, en accord avec la nature multidimensionnelle des conditions de vie et de la pauvreté. Il est évident que les préoccupations transversales de genre et d'environnement seront systématiquement prises en compte.

Enfin l'approche proposée est à la fois pragmatique et progressive pour tenir compte des contraintes de ressources et des capacités d'absorption, avec des activités de renforcement des capacités nationales et de production d'extrants intermédiaires utiles pour les clients qui leur permettront d'apprécier les retombées positives de leur implication aux travaux de l'OCV.

2.2 PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs qui guident la mise en place de l'OCV reposent sur :

- *L'identification* orientée vers (i) les bénéficiaires des programmes, par la définition des profils de pauvreté et le suivi des niveaux de pauvreté et (ii) les partenaires impliqués dans le processus de mise en œuvre ;
- *La satisfaction de la demande* par la mobilisation du réseau des producteurs-utilisateurs de statistiques et leurs objectifs à court, moyen et long terme pour fixer l'agenda de travail de l'OCV ;

³ Dev-Info est une base de données sur le développement socio-économique qui a capitalisé et élargi l'expérience de Child-Info.

- Une approche *modulaire* et flexible qui permet de répondre de manière dynamique et prioritaire aux demandes segmentées des programmes inscrits dans le cadre du DSRP et des OMD. De plus, le système d'information proposé sera construit graduellement sur la base de l'infrastructure déjà existante, en capitalisant sur les acquis déjà enregistrés dans le domaine. Il devra être basé sur les besoins les plus urgents de la Cellule (CSPLP) et d'autres institutions publiques et non gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre et le suivi de la SRP, en matière d'offre, de traitement, d'analyse et de dissémination de données⁴ ;
- *Le faire-faire*: l'OCV n'a pas pour vocation de se substituer aux différentes parties prenantes mais sera plutôt un cadre de centralisation et de coordination qui devra respecter l'autonomie des entités dans la réalisation de leurs propres opérations d'une part et d'autre part, il fera recours, tant que de besoin, à des prestataires extérieures dans des domaines de spécialisation;
- *Le professionnalisme* qui consistera à répondre avec un maximum de célérité aux demandes et en favorisant la production d'extraits de qualité, basés sur des données valides et cohérentes pour des prises de décision adéquates ;
- *Une démarche participative* et une approche concertée qui permettront d'assurer une meilleure articulation des initiatives, d'associer les différents acteurs, et d'asseoir des jeux gagnant-gagnant; la mise en œuvre du programme de l'observatoire ne sera pas l'affaire seulement des instances officielles et administratives, mais également celle des collectivités locales, des acteurs de la société civile et du secteur privé ;
- *La transparence* aura pour but de clarifier les méthodologies utilisées⁵ et de faciliter le suivi au niveau de l'agenda d'exécution des programmes, mais également dans la diffusion des résultats aux structures concernées ;
- *Le développement de partenariats mutuellement bénéfiques*: La mise en place de l'OCV se fera à travers le développement d'un réseau dense de partenariats avec la société civile, les acteurs des secteurs public et privé ainsi que les partenaires au développement. L'implication des ONG et associations dans l'OCV sera enrichissante avec l'avantage d'une bonne maîtrise des réalités locales, qui permettra de : (i) identifier les indicateurs les plus pertinents de la pauvreté et des conditions de vie lors de la planification d'enquêtes nationales, (ii) mieux comprendre la situation des conditions de vie des populations telle que traduite par des ateliers de restitution/discussion du tableau de bord social ou de résultats d'enquêtes. Inversement, l'OCV fournira à ces ONG et associations : (i) des informations contribuant à une meilleure vision de l'ensemble des réalités nationales et des perspectives macroéconomiques, (ii) des formations pour leur personnel afin de renforcer leurs capacités et méthodologies de collecte et d'analyse de données.

2.3 OBJECTIFS DE L'OCV

⁴ Le Gouvernement, avec l'appui des bailleurs, ont déjà mis en place à la DPS/ANSD un dispositif d'harmonisation des enquêtes,

⁵ qui devront répondre aux normes et standards de classe internationale

2.3.1 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

L'objectif de l'Observatoire est de créer un cadre permanent de production, de diffusion d'informations de suivi et d'aide à la décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

2.3.2 OBJECTIFS IMMEDIATS

Les principaux objectifs immédiats de l'Observatoire consistent à :

- ☐ Mettre en réseau et gérer des bases de données sur la pauvreté, les conditions de vie des populations et le développement humain;
- ☐ Mettre en place un système d'information fonctionnel pour la collecte, le traitement et la dissémination des indicateurs pertinents pour les différentes parties prenantes du système de suivi ;
- ☐ Mettre en place un dispositif intégré et harmonisé d'évaluation des politiques et programmes sur la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- ☐ Renforcer et fédérer les mécanismes de suivi des politiques et programmes et projets de développement notamment par l'appui méthodologique et la formation;
- ☐ Améliorer la dissémination de l'information en favorisant un dialogue participatif entre les différentes parties prenantes des politiques de lutte contre la pauvreté
- ☐ Constituer un cadre d'écoute, de veille et d'alerte sur les conditions de vie, la pauvreté et les OMD.

2.4 RESULTATS ATTENDUS

Le projet devra permettre de disposer d'un système d'information centralisant toutes les données utiles pour une meilleure compréhension des différents aspects des conditions de vie, de la pauvreté et du développement humain durable. Cette infrastructure technique performante, devra permettre de répondre plus efficacement aux demandes des acteurs, de prévoir et d'évaluer les impacts des politiques ciblées sur le bien-être des populations, de diffuser les informations ainsi obtenues auprès des décideurs, des partenaires au développement et de la société civile.

En conséquence, les résultats attendus peuvent être déclinés comme suit :

- ☐ A court terme,
 - Consolidation des acquis en matière de suivi-évaluation des initiatives en cours,
 - Construction d'un entrepôt central de données sur le suivi de la lutte contre la pauvreté
 - Harmonisation des concepts et nomenclatures ;
 - Production et publication de bulletins sur les conditions de vie, la pauvreté et les OMD

- A moyen et long terme,
 - Renforcement des capacités techniques de la DPS/ANSD et des services techniques des MT à traiter, analyser et disséminer les indicateurs relatifs aux conditions de vie à des fins de planification nationale et sectorielle et de Suivi Evaluation ;
 - Harmonisation et coordination des systèmes d'information sur la pauvreté ;
 - Mise en place de programmes répondant mieux aux besoins des populations (ajustement des programmes en fonction des besoins)
 - Création de synergies par la combinaison efficace des moyens et des ressources pour une optimisation des résultats.
 - Meilleur suivi de l'impact des politiques et programmes sur les conditions de vie des populations
 - Publication régulière et diffusion de rapports périodiques sur les conditions de vie, la pauvreté et les OMD,
 - Amélioration de la capacité d'analyse, de gestion et de suivi de la pauvreté.

2.5 COMPOSANTES DU PROJET ET ACTIVITES

Le projet sera exécuté à travers les cinq composantes suivantes :

- Composante 1 : Suivi et analyse des tendances des conditions de vie et de la pauvreté.
- Composante 2 : Suivi de l'exécution des politiques, programmes et projets liés à la réduction de la pauvreté ;
- Composante 3 : Evaluation d'impact des politiques et des programmes ;
- Composante 4: Mise en place et gestion d'un système d'information (entrepôt de données et architecture du système) ;
- Composante 5 : Communication/Plaidoyer.

Ces cinq composantes de l'observatoire seront mises en œuvre à travers un ensemble d'activités dont les principales sont récapitulées dans le cadre de résultat ci-après⁶.

2.6 BENEFICIAIRES

Le projet va contribuer au processus de développement national et à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté à travers la mise à disposition d'indicateurs, d'outils de référence et de rapports de suivi des programmes. Ces indicateurs seront destinés aux acteurs impliqués dans le programme de suivi-évaluation des conditions de vie en vue de mieux calibrer leurs ressources et actions.

Les Bénéficiaires et clients directs de l'implantation de l'OCV sont principalement :

⁶ Le plan de travail pour la mise en œuvre des activités liées aux différentes composantes figure en annexe 3

- Le secteur public central (Gouvernement, MT, etc.) ;
- Les Collectivités locales ;
- La société civile ;
- Le secteur privé (organisations professionnelles, les entreprises impliquées directement ou indirectement dans la lutte contre la pauvreté, etc.) ;
- Les partenaires directs et indirects au développement (Banque Mondiale, FMI, les agences du système des Nations Unis ayant une intervention directe sur les conditions de vie, les principaux bailleurs bilatéraux et régionaux, etc.).

La liste détaillée des différents clients potentiels de cet Observatoire est donnée en annexe 1 de ce document.

Il est clair que l'effet emploi du projet sera limité aux homologues nationaux qui seront recrutés au sein de l'OCV, la DPS/ANSD et les autres ressources des Ministères impliqués (voir description des postes des membres de l'OCV/PDH en annexe 4).

2.7 ARCHITECTURE TECHNIQUE PROPOSEE

La mise en place d'un observatoire sur les conditions de vie permet de regrouper l'ensemble des informations disséminées et de les rendre accessibles en tout temps et tout lieu.

L'OCV donnera l'occasion à l'ensemble des acteurs de disposer d'une vue intégrale, cohérente et transparente sur les conditions de vie, la pauvreté et le développement durable pour mieux éclairer les décisions des parties prenantes.

Cependant, la vocation de l'OCV ne sera pas de fonctionner par elle-même et pour elle-même, mais sera un cadre qui centralise les préoccupations des acteurs pour mieux : (i) les appuyer dans l'analyse et le suivi de la pauvreté au Sénégal en améliorant la disponibilité d'une information pertinente sur les conditions de vie, (ii) rendre l'information cohérente, compatible et consistante, (iii) renforcer les capacités techniques de la DPS/ANSD et des ministères techniques afin de faciliter le traitement, l'analyse des données et la publication des rapports de résultats sur la pauvreté, (iv) sécuriser les ressources informationnelles, disposer de base de prise de décision en matière de suivi et d'analyse de la pauvreté au Sénégal.

Pour ce faire, l'implantation d'un système d'information cohérent et le développement d'une infrastructure de traitement et d'analyse de données constitue l'un des premiers jalons que l'architecture technique et institutionnelle devrait compléter pour rendre l'OCV opérationnel.

L'étude de l'architecture technique (IDEA, 2003) a retenu un Système d'entrepôts/magasins au niveau national pour la gestion et l'analyse des données relatives à la production des indicateurs de Pauvreté, Vulnérabilité, Inégalité, ainsi que le stockage des données issues des enquêtes sociodémographiques et des études d'impact.

L'entrepôt central sera mis en place à la DPS/ANSD, et des magasins de données spécifiques pourront être logés dans certains ministères clefs (Agriculture, Hydraulique, Environnement,

Santé, Education, etc.) ou au niveau décentralisé. Les utilisateurs pourront donc avoir directement accès à ces entrepôts/magasins via différents postes de travail d'un réseau ou via Internet.

Ce système reposera sur une base de données consolidées qui inclut des données de référence de suivi des indicateurs et variables socio-économiques. Il comprend des modules de reportage, de gestion et d'analyse des données ainsi que des outils d'aide à la décision pour les utilisateurs. Des règles et procédures précises régiront les interactions entre utilisateurs et données.

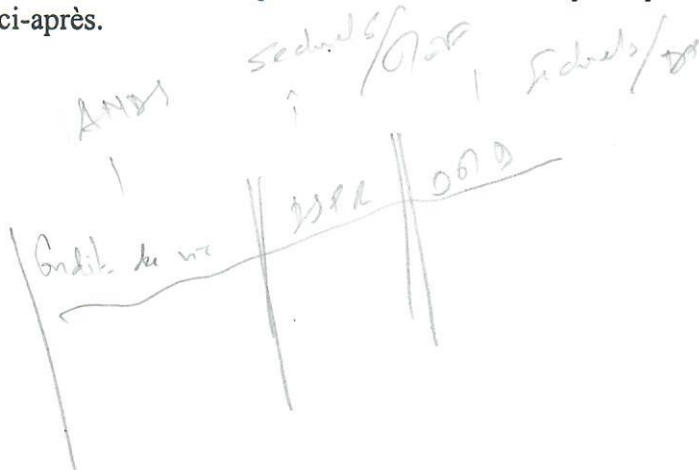
L'information et les données du système vont provenir essentiellement des sources de données déjà existantes. Il s'agit principalement des sources de données primaires (*Esam, Eds, Rgph, Quid, Mics, etc.*) et secondaires (Indicateurs *Ldb, Badis, Bdglcp, Bdv, etc.*) déjà disponibles à la DPS/ANSD, au niveau des ministères sectoriels, autres organismes et dans les programmes d'envergure de lutte contre la pauvreté.

Ces sources de données constituent des systèmes opérationnels; ils seront donc en amont du système d'information/entrepôt.

Le système entrepôt est fait d'un ensemble de sous systèmes qui interagissent en échangeant des informations en utilisant une structure commune de dimensions et faits harmonisés (Cf. annexe)

Il sera prévu l'élaboration de protocoles d'échanges d'informations, pour définir les rôles et responsabilités des partenaires de l'OCV et un plan d'actions prioritaires DPS/ANSD (Cf. annexe 6).

Cette architecture de l'OCV devra permettre d'atteindre les principaux résultats résumés dans le cadre logique ci-après.



2.8 CADRE DE RESULTATS

OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Objectif global	Sous objectif	EFFETS	Effets recherchés	Indicateurs d'effet
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations et des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le développement	Mettre en place et gérer des bases de données sur la pauvreté, les conditions de vie des populations et le développement humain		Les politiques, projets et programmes globaux et sectoriels sont inspirés des informations issues du système de suivi des indicateurs relatifs aux conditions de vie, la pauvreté et les OMD	Les informations sur les conditions de vie, la pauvreté et les OMD sont exploitées dans les documents de planification et de suivi des politiques
Composante 1				
Suivi et analyse des tendances des conditions de vie et de la pauvreté				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures		Apports
Produit N°1 Profil et tendances de la pauvreté Tableaux de bord sur les données administratives sur les conditions de vie	- Liste des indicateurs définie - Tableaux de bord sur les indicateurs sociaux disponibles - Données de base sur les indicateurs disponibles - Rapports sur les indicateurs disponibles - Rapports thématiques sur la pauvreté disponibles	- Finalisation de la liste d'indicateurs du DSRP et des OMD - Elaboration de tableaux de bord social au Sénégal incluant les indicateurs du DSRP et des OMD - Recueil et validation des données secondaires de source sectorielle - Analyse des données existantes et établissement de rapports - Analyse annuelle des tendances macroéconomiques et leur impact sur les conditions de vie		

OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Objectif global	Sous objectif		Effets recherchés	Indicateurs d'effet
	Mettre en place et gérer des bases de données sur la pauvreté, les conditions de vie des populations et le développement humain	EFFETS		
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement			Les politiques, projets et programmes globaux et sectoriels sont inspirés des informations issues du système de suivi des indicateurs relatifs aux conditions de vie, la pauvreté et les OMD	Les informations sur les conditions de vie, la pauvreté et les OMD sont exploitées dans les documents de planification et de suivi des politiques
Imposante 1				
Suivi et analyse des tendances des conditions de vie et de la pauvreté				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Apports	
Produit N°2 Suivi et tendances de la pauvreté et suivis à partir des données enquêtes sur les conditions de vie et de la pauvreté	- Rapports thématiques édités - Données de panel disponibles - Dispositif d'alerte existant - Rapports de progrès sur les OMD et DHD établis - Profils régionaux des conditions de vie	- Mise en place d'un système permanent et intégré d'enquêtes sur le suivi des conditions de vie, combinant une succession d'enquêtes lourdes et légères permettant de générer des données panel - Analyse approfondie des données d'enquête menant à des rapports thématiques - Conception et mise en place d'un dispositif d'alerte des autorités régionales et nationales utilisant un réseau d'ONG et d'associations pour anticiper des situations de crise; - Appui aux régions pour l'établissement de profils régionaux de conditions de vie et de la pauvreté; - Appui à la rédaction des rapports de progrès sur les OMD en partenariat avec la Direction de la planification;	Un montant de 15 000 \$US est prévu pour l'appui à l'élaboration du 3 ^{ème} rapport de progrès sur les OMD	

OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT				
Objet global	Sous objectif	Effets	Effets recherchés	Indicateurs d'effet
réer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : 1) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de réduction de la Pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement	Mettre en place et gérer des bases de données sur la pauvreté, les conditions de vie des populations et le développement humain	EFFETS	Les politiques, projets et programmes globaux et sectoriels sont inspirés des informations issues du système de suivi des indicateurs relatifs aux conditions de vie, la pauvreté et les OMD	Les informations sur les conditions de vie, la pauvreté et les OMD sont exploitées dans les documents de planification et de suivi des politiques
Composante 1 suivi et analyse des tendances des conditions de vie et de la pauvreté				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Apports	
		-Participation à la rédaction de certains rapports DHD et, à terme, sa prise en charge dans une perspective d'appropriation nationale et de pérennisation		
		- Etude d'une meilleure intégration des variables environnementales dans les enquêtes sur les conditions de vie		
		- Etude d'une meilleure intégration de la perspective genre dans les enquêtes sur les conditions de vie.		

OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT				
Objectif global	Sous objectif	Effets recherchés	Indicateurs d'effet	
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement	Renforcer et fédérer les mécanismes de suivi des politiques, programmes et projets de développement	Création de synergies entre les parties prenantes des politiques, programmes et projets pour assurer une planification et un suivi adéquats des allocations de ressources par rapport aux extrants et impacts attendus	Niveau de participation des partenaires au réseau : Ratio budget/indicateurs	
EFFETS				
Composante 2				
Suivi de l'exécution des politiques, programmes et projets				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Apports	
Produit N°3 Résultats de suivi d'exécution des politiques, programmes et projets disponibles	- Taux de réalisation des PPP par la DP/MEF et des investissements du PIP - Montant et % des engagements par la DDI,DB/MEF - Rapports annuels sur les PPP des cellules de suivi du SRP, du CS/MFFDS et des directions de la planification et des stat. Des MT	- Identification et recueil des informations pertinentes des structures impliquées dans le suivi des programmes publics et dans l'exécution et le suivi budgétaire (Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté, Cellule de suivi du Ministère du développement social, Agence du Fonds de développement social, direction du PAREP, Direction du budget, DDI, DCEF etc.) - Analyse et appui à la diffusion des résultats de suivi au niveau national		

OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT				
Objectif global	Sous objectif	Effets recherchés	Indicateurs d'effet	
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement	Mettre en place un dispositif d'évaluation des politiques et programmes sur la stratégie de réduction de la pauvreté	Amélioration des capacités de mesure de l'impact des politiques et programmes de réduction de la pauvreté	Capitalisation des leçons tirées des rapports d'évaluation dans la formulation de nouveaux programmes et projets	
EFFETS				
Composante 3				
Evaluation d'impact des politiques et programmes				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Apports	
Produit N°4 L'impact réel des politiques et programmes est bien mesuré	- Base de données mise à jour - Modèle macroéconomique mise en place - Programmes mieux adaptés aux besoins des populations cibles	- Etudes d'évaluation d'impact de certaines politiques de la SDR en partenariat avec la Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté; - Etudes d'évaluation d'impact de programmes majeurs de lutte contre la pauvreté de l'AFDS/MFFDS en partenariat avec la Cellule de suivi du Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale et les autres programmes de lutte contre la pauvreté comme le PLCP - Elaboration du modèle MCS nationale et régionale (CSPLP/DPS)	Appui financier de l'AFDS	
		Adoption de la programmation concertée des systèmes d'évaluation et d'enquêtes des programmes et projets		

OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT				
Objectif global	Sous objectif	Effets recherchés	Indicateurs d'effet	
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement	Mettre en place un dispositif d'évaluation des politiques et programmes sur la stratégie de réduction de la pauvreté	Amélioration des capacités de mesure de l'impact des politiques et programmes de réduction de la pauvreté et de projection en matière de SRP	Capitalisation des leçons tirées des rapports d'évaluation dans la formulation de nouveaux programmes et projets	
EFFETS				
Composante 3				
Evaluation d'impact des politiques et programmes				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Apports	
Produit N°5 Projection des impacts des politiques et programmes sur les conditions de vie en vue de recommandations de stratégies et de politiques aux décideurs	- Modèle macroéconomique mise en place et opérationnel - Programmes adaptés aux besoins des populations cibles	- Etude d'impact par l'utilisation du modèle maison de prévision macroéconomique de la DPS/ANSD, projections d'impacts sur les conditions de vie - Amélioration et mise à jour régulière de la base de données nécessaire pour utiliser le modèle de prévision/simulation macroéconomique (IMMPA) en partenariat avec le Service de prévision macroéconomique de l'ANSD et du CREA		
		- Amélioration et mise à jour régulière de la base de données pour utiliser les modèles de prévision de la production et des revenus agricoles en partenariat avec l'ISRA/BAME		

OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPEMENT				
Objectif global	Sous objectif	Effets recherchés	Indicateurs d'effet	
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de SRP et les OMD	Mettre en place un système d'information fonctionnel pour la collecte, le traitement et la dissémination des indicateurs pertinents pour les déférentes parties prenantes du système de suivi	Capacités renforcées des parties prenantes de l'OCV à animer le système d'information sur les politiques et programme de réduction de la pauvreté	Niveau de participation des partenaires à l'OCV Niveau d'utilisation des données du système dans la prise de décision sur les politiques et programmes	
EFFETS				
Composante 4				
Mise en place d'un système d'information				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Apports	
Produit N°6 Un système d'information fonctionnel comprenant des utilisateurs formés, des procédures opérationnelles, des bases de données fiables et une infrastructure de support adéquat	- Base de données harmonisées mise en place et accessible - Rapports édités au plan national et régional - Résultats et rapports d'indicateurs plus fiables - Réseau des parties prenantes de l'OCV fonctionnel	- Mise en place d'un entrepôt de données «data warehouse » à l'INSD et de magasins de données «data marts » dans certaines structures partenaires pour stocker et gérer les bases de données sur les conditions de vie de manière harmonisée et coordonnée et, donner accès aux utilisateurs intéressés - Eclatement de la Live Data Base (LDB) en 3 LDB - Mise à jour de la Base de données géo-référencée de lutte contre la pauvreté, (BDGLCP)	- Le coût estimé à 300 000 \$US est pris en charge par le PNUD - Les détails du financement sont exposés dans le Budget - Les coût d'amélioration du système informatique de la DPS/ANSD sont pris en charge pour un montant de 101 600 \$US, (AFDS) l'achat	

OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPEMENT

Objectif global	Sous objectif	Effets recherchés	Indicateurs d'effet
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de SRP et les OMD	Mettre en place un système d'information fonctionnel pour la collecte, le traitement et la dissémination des indicateurs pertinents pour les déferentes parties prenantes du système de suivi	Capacités renforcées des parties prenantes de l'OCV à animer le système d'information sur les politiques et programme de réduction de la pauvreté	Niveau de participation des partenaires à l'OCV Niveau d'utilisation des données du système dans la prise de décision sur les politiques et programmes
Composante 4			
Mise en place d'un système d'information		- Numérisation des districts de recensement - Mise à jour du site web/portail de la DPS/ANSD pour un accès plus rapide et plus convivial des utilisateurs intéressés, incluant la mise en place de liens avec les sites web des structures partenaires de l'OCV	d'équipements informatique et du matériel de bureau est estimé à 417 000 \$US dont 231 000 \$US par le PNUD et 186 000 \$US par l'AFDS - les charges de fonctionnement de l'observatoire sont estimées à 1 761 000 \$US sur trois ans. Il est recommandé que le PNUD s'engage à prendre en charge la première année de fonctionnement pour un montant de 587 000 \$US en attendant la mobilisation du reste du financement auprès d'autres bailleurs de fonds

OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT				
Objectif global	Sous objectif	EFFETS	Effets recherchés	Indicateurs d'effet
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la SRP et les OMD	Améliorer la dissémination de l'information en favorisant un dialogue participatif sur les politiques entre les différentes parties prenantes		Capacités techniques des acteurs en matière de diffusion et d'animation du dialogue renforcées	Degré d'accessibilité aux informations de l'OCV, niveau d'implication des acteurs dans le dialogue et qualité du dialogue
Composante 5 Communication/Plaidoyer autour de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et des OMD				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Apports	
Produit N°7 Mécanisme de dialogue participatif entre les différents acteurs établi et alimenté par les informations diffusées par l'observatoire	- Rapports d'enquêtes diffusés - Base de données sur les partenaires au développement mise en place et accessible - Forum annuel et ateliers d'échanges sur les stratégies de lutte contre la pauvreté mis en place et fonctionnel	- Diffusion des résultats des activités de suivi-évaluation, entre autres par la fourniture sur une base régulière et peu coûteuse de données valides et à jour, soit via des publications ou co-publications avec d'autres structures nationales, soit en donnant un accès plus ou moins sélectif à son entrepôt de données (data warehouse) valides, à jour et désagrégées (par région, par genre, etc.) - Actions de plaidoyer en fournissant (i) des informations de base sur la situation des conditions de vie et de la pauvreté pour aider une structure nationale à convaincre un bailleur de l'importance de financer telle action dans telle région auprès de tel groupe (ii) des résultats de prévision et de simulation pour aider les décideurs à s'orienter et à convaincre les bailleurs de les suivre dans ces orientations - Mise en place d'une base de données intégrée sur les partenaires au développement et en donnant un accès facile à cette base via internet - Animation des forums et des ateliers d'échange au niveau central et régional, entre autres sur les stratégies, les politiques et les programmes affectant les conditions de vie et le développement humain,	Le projet finance un montant de 16 000 \$US pour l'organisation d'ateliers de lancement de l'OCV, de validation et de diffusion des produits de l'OCV	

OBJECTIF DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT				
Objectif global	Sous objectif	EFFETS		Indicateurs d'effet
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la SRP et les OMD	Améliorer la dissémination de l'information en favorisant un dialogue participatif sur les politiques entre les différentes parties prenantes	Capacités techniques des acteurs en matière de diffusion et d'animation du dialogue renforcées		Degré d'accessibilité aux informations de l'OCV, niveau d'implication des acteurs dans le dialogue et qualité du dialogue
Composante 5				
Communication/Plaidoyer autour de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et des OMD				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures	Apports	
Produit N° 8 Capacités techniques des principaux acteurs de l'observatoire renforcées	-Un programme de formation des cadres de l'ANSD, des structures impliquées dans l'observatoire mis en oeuvre -Programme d'appui aux structures sectorielles opérationnel	- Formation continue des cadres et techniciens de l'ANSD, y compris des membres de la CCG, en méthodes statistiques, en analyse économique et sociale des conditions de vie, en TI et SI ainsi qu'en communication avec l'appui de consultants nationaux et internationaux - Mise en place d'un support technique et contribution à la formation continue dans ces domaines des cadres et des techniciens des structures nationales, des structures régionales et de certaines structures de la société civile - Appui aux structures sectorielles pour l'amélioration de certaines données secondaires sur les conditions de vie dans des domaines importants où on observe des faiblesses - Etablissement d'un recueil de méthodologies et formation en matière de dispositif statistique à mettre en place pour la collecte et d'analyse de données sur les conditions de vie ainsi que pour des évaluations ex post ou ex ante conduites par d'autres structures nationales, des structures régionales et certaines structures de la société civile	Le renforcement des capacités (formation, voyages d'étude) est pris en charge pour un montant de 54 000 \$US	

3 ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

3.1 CONTEXTE LEGAL

L'Observatoire National des Conditions de Vie (OCV) est créé par décret présidentiel N° MEF/DPS/ANSD ⁷.

L'ancrage institutionnel de l'OCV est prévu à la DPS/ANSD qui devrait évoluer vers une agence. Dès lors, l'OCV pourrait bénéficier des synergies des autres projets logés à la DSP, en particulier le module Administrateur du projet DEV INFO initié par l'UNICEF, de l'implication de la DPS dans le Système d'information de l'AFDS sur la pauvreté, ainsi que les opérations de valorisation des biens et services environnementaux, dans la lutte contre la pauvreté par le Centre de Suivi Ecologique, soutenu par la coopération des Pays Bas et des appuis offerts par l'UE, dans le cadre du programme national de bonne gouvernance, les diverses bases de données de la DPS/ANSD.

Cette domiciliation est également justifiée par l'existence au sein de la DPS/ANSD de la plupart des bases de données et d'une longue expérience en matière d'enquêtes sur la pauvreté et les conditions de vie.

Le projet de décret prévoit de doter l'OCV de deux organes : (i) une Unité de gestion placée sous la tutelle de la structure chargée de la Statistique et dirigée par un Coordonnateur nommé par arrêté du Ministre en charge de la statistique, sur proposition du Directeur de la structure chargée de la statistique, et (ii) un Comité de Pilotage chargé de définir et d'orienter la politique générale de l'Unité de gestion de l'OCV, et comprenant tous les partenaires (services techniques concernés, partenaires au développement, élus locaux, société civile, etc.) Son mode de fonctionnement sera précisé par arrêté.

3.2 MECANISMES DE COORDINATION ET D'ANIMATION

Pour les besoins de coordination, la DPS/ANSD qui sera érigée en ANSD (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie), jouera le rôle de leadership en tant que point focal gouvernemental pour la mise en place de cet observatoire. Elle travaillera en étroite collaboration avec les différentes structures publiques concernées, la société civile et les partenaires au développement. L'objectif sera l'implantation d'un dispositif national, permanent et intégré de suivi-évaluation sur les conditions de vie.

Il est prévu la mise en place de trois organes qui seront chargés de la mise en œuvre des différentes composantes techniques de l'OCV. Il s'agit des structures suivantes :

- Un Comité de Pilotage(CP),
- Un forum national sur la pauvreté et le développement humain(FPD),
- Une Cellule de Coordination et de Gestion de l'OCV (CCG).

⁷ Le décret est en cours d'instruction au sein du Gouvernement.

L'architecture institutionnelle proposée pour l'OCV est représentée dans la figure suivante :

3.2.1 LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage (CP), sera chargé de définir les grandes orientations stratégiques de l'OCV et d'évaluer les progrès accomplis. Il approuve les plans de travail et projets de budgets de l'OCV et contrôle le respect du planning et des réalisations par rapport aux objectifs assignés. Ce comité se réunira autant de fois que de besoin et ou au moins une fois par semestre. La présidence du Comité sera assurée par un représentant de la MEF. Il sera composé, à titre indicatif, des membres suivants :

- La cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances(CSPLP/MEF)
- La DSP/ANDS
- La cellule de suivi opérationnel des projets et programmes du Ministère du Développement Social(CSO/MFFDS)
- L'Agence du Fonds de Développement Social(AFDS)
- La Direction de la Planification au MP
- Direction des collectivités locales
- Secteur privé (organisations professionnelles)
- Deux Représentants de la Société Civile (ONG)
- Représentants des partenaires au développement (PNUD et Banque Mondiale..etc).

Cette liste n'est évidemment pas définitive et elle peut être complétée par d'autres membres comme les ministères sectoriels (agriculture, santé, éducation ..), désignés par l'administration publique ou les partenaires.

Au sein du comité de pilotage, il pourra être institué un comité technique léger ouvert à des experts en cas de besoin. Il sera présidé par le Directeur de la DPS/ANSO et assurera le rôle de conseil scientifique du Comité de pilotage de l'OCV et de validation technique des indicateurs sur la pauvreté.

3.2.2 LE FORUM NATIONAL SUR LA PAUVRETE ET LE DEVELOPPEMENT HUMAIN (FNPH)

Le Forum National sur la Pauvreté et le Développement Humain (FPH) sera un cadre de présentation, de validation et de dissémination, dans une approche participative, des résultats provisoires de l'OCV par l'organisation de consultations élargies avec les Ministères, la société civile, les partenaires au développement, les ONG et associations. Ce forum sera un cadre d'échanges autour des actions et des résultats de programmes, il devra permettre la validation populaire des informations produites et une meilleure diffusion de l'information destinée aux acteurs et un recueil exhaustif des besoins des populations. Le Forum pourra être programmé au moins une fois par an. Il sera co-présidé par un représentant du Ministère en charge de la Planification ou du développement social et un Représentant de la société civile. Il pourrait être composé des membres suivants :

- Les membres du Comité de Pilotage,
- Les bénéficiaires de la mise en place de l'OCV,
- Représentants des Observatoires/systèmes d'information parties prenantes
- Les médias pour leur rôle dans la transmission et la vulgarisation de l'information sur les programmes de lutte contre la pauvreté.

3.2.3 LA COORDINATION DE L'OCV

La Coordination de l'OCV sera installée dans les locaux de l'ANSD. Elle supervisera une douzaine de spécialistes qu'il sera nécessaire de recruter dès le démarrage de l'OCV.

En vue d'impulser une dynamique à l'OCV et livrer rapidement des résultats concrets et utiles, l'équipe sera pluridisciplinaire dans sa composition pour répondre au caractère multidimensionnel du phénomène de pauvreté. Ces spécialistes devraient avoir un niveau minimum de Master ou DESS et au minimum 5 ans d'expérience professionnelle pertinente. Ils devraient être engagés comme contractuels avec de bonnes conditions salariales et une évaluation sur la performance. Les spécialistes informaticiens travailleraient sur la composante 4 de l'OCV, soit le système de gestion et d'administration de la base de données, tandis que les autres spécialistes contribueraient à la réalisation d'activités sur les composantes 1, 2, 3 et 5 selon un plan de travail annuel ci-dessous indiqué :

Le Coordination pourra également faire appel à des consultants nationaux pour des besoins de compétences complémentaires ainsi qu'à des consultants internationaux pour des conseils méthodologiques et de la formation.

Concernant l'articulation de l'OCV avec les autres structures de la DPS/ANSD/ANSD, l'OCV s'inscrira dans le dispositif et exploitera toutes les synergies. Toutefois, compte tenu de sa vocation transversale et de son caractère stratégique, il devra bénéficier d'une marge d'autonomie au sein de la DPS/ANSD.

3.3 PARTENARIATS STRATEGIQUES AU NIVEAU NATIONAL

L'OCV développera progressivement des partenariats stratégiques avec certaines structures clients de l'OCV pour la collecte des informations, l'analyse et le traitement des données et indicateurs, l'assistance méthodologique et la formation, mais aussi parfois fournisseurs de l'OCV en terme de données, d'indicateurs et d'analyses. Il s'agit en particulier de :

- La Direction de la planification;
- La Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté;
- La Cellule de suivi du Ministère du Développement Social;
- Les ministères sectoriels comme l'agriculture, la santé et l'éducation
- Certains représentants de la société civile et des ONG ;
- Certains partenaires au développement ;
- Certains dispositifs sectoriels existants de suivi-évaluation.

Chaque partenaire nommera un point focal chargé de : (i) recueillir les informations dans sa structure et les transmettre à la CCG de l'OCV ; (ii) diffuser les informations fournies par l'OCV dans sa structure (iii) jouer un rôle facilitateur dans le montage et la conduite d'opérations de collecte, d'analyse et de gestion d'informations sur la pauvreté, les conditions de vie et le développement humain.

Des partenariats spéciaux seront noués avec le système d'information de l'AFDS et celui de Dev-Info de l'UNICEF afin de créer le maximum de synergies entre les initiatives de suivi évaluation de la pauvreté.

3.4 APPUI AUX ANTENNES REGIONALES

Plusieurs régions ont indiqué leur souhait de mettre en place un observatoire régional sur le développement économique et social dans leur région. Les structures concernées sont, d'une part le Comité régional de pilotage dont le président est le Gouverneur et qui bénéficie des services de la Prévision et de la Statistique (SPS), démembrement de la DPS au niveau régional et, d'autre part, le Conseil régional dont le Président est assisté par les services de l'Agence Régionale de Développement (ARD).

L'OCV contribuera par la mise en place d'antennes régionales à la constitution progressive d'observatoires régionaux, à l'initiative des structures régionales ci-dessus. En particulier, il peut (i) donner accès via Internet à l'entrepôt de données de l'OCV pour obtenir les données nationales et régionales existantes; (ii) contribuer à ce que les données dans l'entrepôt soient, dans la mesure du possible, désagrégées sur une base régionale, pour que les services techniques concernés (ARD, SPS) soient en mesure d'extraire et de télécharger les données qui les intéressent pour leur région; (iii) appuyer les services régionaux en termes de formation et d'appui technique ; (iv) contribuer à une forme de coordination et harmonisation des observatoires régionaux. Inversement, les observatoires régionaux pourront contribuer à la collecte, la validation, l'analyse et au transfert au niveau national des données régionales.

Il est clair que la mise en place de ces observatoires régionaux se fera de manière progressive, au fur et à mesure du renforcement des moyens humains, matériels et financiers des services techniques régionaux et de l'ARD. Cette activité de décentralisation devra être articulée aux politiques et programmes de décentralisation en cours de réalisation.. Toutefois, il est important de concevoir l'OCV dès le départ comme un observatoire intégrant la dimension régionale tant dans la conception des enquêtes que des bases de données, des analyses et des possibilités de transfert d'information. De plus, il serait souhaitable d'envisager dès maintenant un partenariat stratégique avec une région pilote comme, par exemple, celle de Tambacounda⁸ afin d'identifier les défis de l'articulation entre les niveaux national et régional et de tester différentes modalités d'organisation opérationnelle de l'OCV et d'un observatoire régional type.

3.5 RISQUES ET CONTRAINTES

La mise en œuvre de tout projet implique automatiquement une part de risques à gérer tout au long de la durée du projet. Dans le cas de la mise en place de l'OCV, il s'agira plutôt de minimiser les risques suivants :

- Le manque de coopération de certains Ministères et organismes lors du recueil des données ;
- Les retards dans la transmission des informations ;
- La mauvaise expression des besoins pour certains acteurs impliquant une prise en charge biaisée de leurs préoccupations ;
- La difficulté du secteur public à conserver un personnel qualifié durant la phase critique d'exécution du projet ;
- Le manque d'ouverture et de flexibilité de l'offre par rapport aux besoins des parties prenantes ;

⁸ L'UNICEF a déjà engagé un réseau pilote avec le système DEV-INFO.

- L'insuffisante autonomie scientifique et technique de l'OCV par rapport à l'environnement politique;
- Un défaut d'articulation des activités avec les autres systèmes d'information sur la pauvreté;
- Un important décalage entre les plans d'actions et la mobilisation de ressources ;
- Le défaut de plan d'autofinancement partiel de l'OCV et l'irrégularité des subventions provenant de l'Etat.

Notons cependant que ces risques peuvent être parfaitement maîtrisés si toutes les parties prenantes des niveaux stratégiques, fonctionnels et techniques sont impliquées dans la gestion. Cette démarche **participative** permet une meilleure appréhension des risques et une veille continue qui minimise les effets négatifs.

Par ailleurs, des contraintes majeures seront sûrement rencontrées lors de l'exécution du projet, il s'agit de :

- la coordination des actions des différents bailleurs ;
- la mise en œuvre des procédures de financement (célérité des décaissements) ;
- recrutement des ressources adéquates (pour l'implantation du SI et le fonctionnement de l'OCV).

La longue expérience de la DPS/ANSD en matière de collecte, de traitement et de diffusion de données laisse penser qu'ils seront à même d'ajuster au fur et à mesure les actions en fonction des facteurs de risque et des contraintes.

3.6 SYSTEME DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE RAPPORTAGE DU PROJET

Le système de suivi-évaluation sera orienté vers le processus de prise de décision. Les activités de ce système permettront de renseigner les membres du comité de pilotage sur la réalisation des plans d'actions et l'atteinte des objectifs de l'OCV et en conséquence sur son efficacité et son efficience. Il permettra également d'alerter les responsables sur d'éventuels insuffisances ou blocages pour la prise de mesures correctives nécessaires.

Dans ce cadre, les objectifs poursuivis consisteront à : (i) suivre la progression des activités de l'observatoire et de rendre compte des résultats d'exécution des différentes composantes., (ii) déterminer la pertinence et l'effet des activités réalisées et leur impact, et (iii) tirer des enseignements pour le travail de planification des activités de l'observatoire.

Le système adoptera une approche participative fondée sur : la prise en compte des besoins des acteurs, l'appropriation par l'ensemble de ces acteurs et le partage d'outils standardisés afin de faciliter l'exploitation et l'analyse concertée des données.

A cet effet, un manuel de procédures sera élaboré pour décrire clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes de l'OCV.

Dans ce contexte, le système de suivi évaluation sera bâti sur trois axes :

- le suivi de la mise en œuvre des activités de l'observatoire ;
- l'évaluation de l'impact d'un tel outil sur le suivi des conditions de vie et de la pauvreté ;
- le reporting (rapport d'activités).

3.6.1 SUIVI DE L'EXECUTION

Les activités de suivi évaluation comprennent les réunions et missions de suivi, les réunions du Comité de pilotage chargé de contrôler le respect du planning et des réalisations par rapport aux objectifs assignés et d'évaluer les progrès accomplis.

Le Cadre de résultats définis dans le Document du projet constitue un point de départ pour le système. Les indicateurs définis pour chacune des Composantes (cf. cadre de résultats) seront suivis durant la mise en œuvre du projet, et les résultats obtenus seront mesurés. A cet égard la CG proposera au Comité de Pilotage des indicateurs objectivement vérifiables.

3.6.2 EVALUATION

L'évaluation de l'observatoire par rapport aux objectifs qui lui sont assignés sera réalisée sous plusieurs formes :

- Une évaluation par la Cellule de Coordination et de Gestion de l'Observatoire. Elle sera annuelle et fera le point sur (i) l'état d'exécution des activités planifiées en mettant en exergue les difficultés d'ordre opérationnel rencontrées et les enseignements à en tirer, et (ii) les résultats obtenus au cours de l'exercice concerné.

La méthodologie appropriée est celle de l'autoévaluation participative dans laquelle les responsables de l'observatoire joueront un rôle majeur. Les résultats de cet exercice seront pris en compte dans les bilans annuels du projet ;

- Une évaluation des performances de l'observatoire sous forme d'enquêtes de satisfaction de la demande auprès de ses clients ;
- Une évaluation d'impact qui cherchera à cerner les variables relatives aux indicateurs d'effets et d'impact de l'observatoire sur le suivi des conditions de vie et de la pauvreté sur la base des Indicateurs objectivement vérifiables.

3.6.3 REPORTING

Pour ce qui concerne les activités de suivi, des rapports d'activités seront produits sur une base trimestrielle et annuelle par les responsables des différentes composantes. Ces rapports porteront sur la mise en œuvre des activités, et un bilan annuel qui permettront : (i) d'évaluer les progrès enregistrés sur le plan national et au niveau régional, (ii) d'identifier les composantes et sous composantes qui fonctionnent suivant les prévisions et celles qui fonctionnent sans résultats satisfaisants, et de proposer des solutions pour remédier efficacement aux différents problèmes identifiés à tous les niveaux ; (iii) de veiller à l'application des mesures correctives nécessaires ; (iv) d'assurer la collecte et la diffusion régulière d'informations relatives à l'observatoire.

Ces rapports seront consolidés au niveau de la Cellule de Coordination et de Gestion de l'Observatoire pour produire des rapports de synthèse qui seront examinés lors des réunions de coordination de la CCG. Ces rapports seront soumis au Comité de Pilotage, aux partenaires nationaux et internationaux de l'Observatoire.

Les rapports de supervision par les responsables de la CCG et les rapports d'évaluation seront également pris en compte pour alimenter le système de suivi-évaluation

3.7 INTRANTS ET MOBILISATION DES RESSOURCES

L'OCV aura avant tout une mission de service public par la production et la mise à disposition d'informations de suivi et d'évaluation des stratégies et programmes de réduction de la pauvreté. Dès lors, il fait partie intégrante du processus de mise en œuvre du DSRP et devrait, à ce titre, bénéficier du financement public sous forme de subventions, en particulier des ressources PPTE.

L'OCV tissera également des partenariats directs ou indirects avec diverses institutions, mais également avec l'appui des bailleurs de fonds et le secteur privé pour renforcer ses capacités de mobilisation des ressources tant financières que techniques.

D'ores et déjà, la composante développement et conception du système d'information (SI) d'un coût de 300,000\$US est assurée par le PNUD, via le PAREP.

Les équipements de l'observatoires sont financés par l'Agence du Fonds de Développement Social à hauteur de 186 000 \$US qui représentent l'équivalent d'un montant de 110 000 000

FCFA, dans le cadre de la convention d'appui signée entre l'AFDS et l'Economie et des Finances, qui est en cours d'exécution.

D'autres partenaires comme la BAD, le JICA, l'Ambassade des Pays Ba manifesté un intérêt pour appuyer le projet de mise en place de l'OCV, en ce leur ligne d'intervention au Sénégal.

Il pourrait, en conséquence, être envisagé soit la mise en place d'un fonds fiduciaire multi donateurs « trust funds », option principale qui laisse une plus grande marge de pilotage à l'OCV, soit des interventions directes des partenaires par centre d'intérêt. En tout état de cause, il sera nécessaire de mettre en place un manuel de procédures qui définit de manière consensuelle un format de reporting qui n'obligerait pas l'OCV à dresser des rapports par bailleur et qui préconise une intervention équilibrée des partenaires.

Eu égard au statut autonome de l'OCV par rapport à l'Administration centrale (et bientôt de la DSP/ANSD), l'OCV devrait se doter d'un Plan d'affaires (Business plan) en vue d'explorer toutes les possibilités d'auto financement au moins partiel de ses activités. Nous recommandons qu'un consultant externe soit commis pour conduire cette mission.

3.8 PERENNISATION DE L'OBSERVATOIRE

La pérennisation des activités de l'OCV pourrait se faire à travers quatre axes :

- *Viabilité du cadre juridique et institutionnel de l'OCV.*

Le cadre institutionnel de l'OCV devra offrir à la fois toutes les synergies relatives à l'exploitation d'un système d'information national multisectoriel et multidimensionnel. Il devra également bénéficier d'une large autonomie qui garantit l'objectivité scientifique et la flexibilité dans la gestion des opérations.

Un autre facteur de pérennisation de l'OCV est son statut qui devrait lui garantir à la fois l'exécution de ses missions de service public et, en même temps, permettre la fourniture de prestations à caractère marchand.

- *Viabilité financière.*

L'assurance de disposer de ressources financières suffisantes et régulières passe par :

- La garantie d'une subvention de l'Etat, compte tenu de la mission de service public assurée par l'observatoire. Cependant, cette subvention de l'Etat sera dégressive sur une période de xxxx ans, allant de 100% les xxxxxx premières années à .xxx% à partir de la xxxx année et plafonnée sur la base d'un cahier de charges;
- Des prestations spécialisées de services par la valorisation de l'expertise comme sources d'autofinancement à travers des prestations de services spécialisées aux bailleurs institutionnels, aux structures étatiques et autres acteurs du développement⁹. Les informations pourront être catégorisées de façon à ce que les services demandés soient offerts, soit gratuitement, soit

⁹ Les dispositions nécessaires seront prises afin d'éviter toute forme de concurrence déloyale.

rémunérés selon la catégorie de l'information (Valorisation des pu' études et de l'expertise de ses ressources humaines, l'exportation d' à succès de l'observatoire dans la sous région).

▪ *Viabilité commerciale*

La viabilité commerciale sera également liée à la capacité de l'OCV à fournir des informations utiles et dans des formes adaptées qui répondent aux besoins de ses clients par :

- La qualité de l'accès et la diversité des produits,
- Une démarche marketing auprès des clients potentiels (attractivité et accessibilité des produits),
- L'adoption de normes de qualité de classe internationale ;
- L'instauration d'une approche qualité ;
- La certification de l'OCV.

La crédibilité et la fiabilité des informations fournies seront des facteurs de succès commercial.

▪ *Viabilité organisationnelle*

La viabilité organisationnelle dépendra des capacités de l'OCV à :

- se doter de ressources humaines de qualité avec des profils pointus dans les domaines requis ;
- assurer une coordination dynamique interne et externe (réseautage) ;
- s'ajuster aux exigences de l'environnement et aux mutations institutionnelles grâce à la flexibilité de son management ;
- offrir une formation continue à son personnel et les motiver pour éviter un fort roulement des ressources critiques ;
- accompagner la mise à niveau technique des points focaux représentés aux niveau des structures sectorielles et de la société civile impliquée,
- capitaliser ses expériences et se doter d'une mémoire documentée.

Dans ce cadre, l'OCV devra disposer d'un business plan qui lui servira de feuille de route par rapport à ses objectifs de développement et de pérennisation de ses activités.

3.9 BUDGET

Pour la réalisation des activités de mise en place de l'OCV, le Budget ci-dessous été élaboré. Ce Budget concerne le coût des équipements, logiciels et connexions pour la DPS/ANSD et l'OCV. Cependant, les coûts des équipements qui vont améliorer les systèmes informatiques de la DPS/ANSD ont été pris en compte.
La répartition budgétaire figure en annexe 3.

BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN PLACE DE L'OCV					
ACTIVITES	MONTANT				
	AN 0	AN 1	AN 2	AN 3	TOTAL
Mise en place d'un système d'information					
1. Développement d'un entrepôt de données					
Chef de projet SI	50 000				50 000
Architecte système et modélisateur multidimensionnel	50 000				50 000
Spécialiste système/réseau	20 000				20 000
Programmeur d'application	18 000				18 000
Consultant entrepôt de données	46 000				46 000
Equipements Informatiques de base	10 000				10 000
Formations et séminaires	32 000				32 000
Voyage d'étude pour les cadres de la Cellule et d'autres collaborateurs sectoriels : au Sénégal, dans la sous-région et à l'extérieur					
En Afrique (Bénin, Burkina Faso et Cap Vert)		10 000	9000		19 000
En Asie (Vietnam, Cambodge ou Thaïlande)		20 000	15000		35 000
Sous-total	226 000	30 000	24 000	0	280 000
2. Amélioration du système informatique de la DPS(renforcement des capacités)					
Régularisation des licences actuelles de la DPS	PM	PM			
Installation Windows XP professionnel(sur les 2 postes des statisticiens)	PM	PM			
Réinstallation SQL Serveur 2000	PM	PM			
Transfert des bases de données existantes en format Access	PM	PM			
Mise à jour mémoires RAM	6 000				6 000
Remplacement des cartes réseaux par des cartes 100Mbps	PM				0
Achat de 8 postes clients pour les 8 bureaux de la DPS(1500\$/poste)	12 400				12 400
Logiciels pour 8 postes clients(800\$/poste)	6 400				6 400
Souscription abonnement ligne SOANATEL ADSL	3 600	3 600	3 600	3 600	14 400
Formation locale de 20 cadres(DPS,CSPLP,DE,DAPS,DPRE,DERF)	10 000				10 000
Formation spécialisée de 6 cadres au Canada pour 2 semaines	40 000				40 000
Stage professionnel d'un statisticien au Canada	15 000				15 000
Equipements réseau et autres	1 000				1 000
Sous-total	94 400	3 600	3 600	3 600	105 200
3. Analyse des bases de données existantes					
(BADIS, ESAM, QUID, EPPS, Enquête 123, etc.)		20 000			20 000
Appui à la préparation du troisième rapport de progrès des OMD	15 000	15 000			30 000
Réactualisation des enquêtes EPPS et QUID		60 000			60 000
Sous-total	15 000	95 000			110 000
4. Achat des équipements informatiques et du matériel de Bureau : OCV					
3 Serveurs pour l'OCV(10000\$ / Serveur)	30 000				30 000

BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN PLACE DE L'OCV

3 Logiciels pour serveurs(12000\$ / en moyenne)	36 000				36 000
60 postes de travail (1500\$ / poste) environ et deux serveurs(10000\$ / Serveur)	110 000				110 000
Matériel de bureau(16 personnes x 5000\$)	80 000				80 000
Matériel informatique individuel et logiciels de base(16 personnes x 5000\$)	80 000				80 000
Logiciels spécialisés pour les postes des spécialistes(statistiques-simulation)	10 000				10 000
Serveur pour l'entrepôt de données (6000\$/serveur)	6 000				6 000
Logiciel spécialisé pour le serveur de l'entrepôt de données	15 000				15 000
Coût additionnel liés au fonctionnement du matériel informatique(branchement, clim.)	10 000				10 000
Véhicule (4x4)	40 000				40 000
Sous-total	417 000				417 000
5. Autre assistance technique					
Consultants nationaux et internationaux		50 000	40 000	30 000	120 000
Sous-total		50 000	40 000	30 000	120 000
6. Budget indicatif annuel de fonctionnement de l'OCV					
1 Coordonnateur (salaires et avantages sociaux par an)		50 000	50 000	50 000	150 000
12 Spécialistes (30000\$ salaires et avantages sociaux par personne et par an)		314 000	360 000	360 000	1 034 000
2 Agents d'appui (20000\$ salaires et avantages sociaux par personne et par an)		40 000	40 000	40 000	120 000
1 Assistant comptable (20000\$ salaires et avantages sociaux par an)		20 000	20 000	20 000	60 000
1 Chauffeur (8000\$ salaires et avantages sociaux par an)		8 000	8 000	8 000	24 000
Dépenses de fonctionnement		23 000	23 000	23 000	69 000
Papeterie et fournitures informatiques (1000\$ par mois)		12 000	12 000	12 000	36 000
Carburant (1000\$ par mois)		12 000	12 000	12 000	36 000
Contribution aux frais généraux de l'INSD		12 000	12 000	12 000	36 000
Sous-total		491 000	537 000	537 000	1 565 000
7. Ateliers Nationaux					
Lancement officiel de l'OCV et de son plan d'action	6 000				6 000
Validation et diffusion des produits de l'OCV		10 000	10 000	10 000	30 000
Organisation Forum annuel - Ateliers d'échanges		10 000	10 000	10 000	30 000
Sous-total	6 000	20 000	20 000	20 000	66 000
Total général	758 400	689 600	624 600	590 600	2 663 200

ANNEXES



Annexe I : Liste détaillée des clients de l'OCV

1. Les clients

Les clients de l'OCV sont les acteurs intéressés par le suivi-évaluation des conditions de vie en vue d'orienter les actions concrètes, soit :

a) Le Gouvernement et les élus, et plus spécifiquement :

- La Cellule de Suivi du programme de lutte contre la pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances (CS/MEF), au niveau stratégique, qui a pour mission d'appuyer la formulation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP);
- La Cellule de Suivi du Ministère du Développement Social (CS/MFFDS), au niveau opérationnel, qui est l'organe de suivi et de coordination des projets de lutte contre la pauvreté du MFFDS;
- L'Agence du Fond de Développement Social (AFDS) qui est l'agence d'exécution du projet Fonds de développement social(FDS), programme décennal (2001-11) mis en œuvre par le gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale pour financer des actions de réduction de la pauvreté. A ce jour, le FDS finance des activités dans les onze régions du Sénégal (Dakar, Louga, Kaolack, Fatick ; Kolda). De même, elle appui la mise en place du Système d'Information sur la Pauvreté qui regroupe dans un premier temps quatre entités intervenant dans le lutte contre la pauvreté (DPS/ANSD, CS/MEF, CS/MFDSSN, et AFDS). Ce système ouvert est conçu de façon à permettre la connexion de toute structure intervenant dans la LCP. Les études préparatoires sont achevées et le Système d'information est entrain d'être mis en place;
- Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) : ce programme est mis en œuvre par le Gouvernement avec l'appui du PNUD, pour financer des actions de réduction de la pauvreté. Ce programme concentre ses actions dans quatre axes (Diourbel, Saint-Louis, Tambacounda et zinguinchor) ;
- Le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLCP), soutenu par la BAD, et qui intervient dans les mêmes régions que l'AFDS. Ce programme est dans une phase intérimaire et pourra connaître une nouvelle phase à partir de 2006. Il dispose d'une base de données intéressantes sur l'alphabétisation, en particulier en milieu féminin et à l'échelle communautaire et souhaite être partie prenante de l'OCV. Il a des besoins pressants de données sur les situations de référence de ses zones d'intervention ;
- La Direction de la Planification et du développement durable (DP) au MPDD qui est responsable de l'élaboration des plans de développement économique et social et, également, point focal du suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) ;
- La Direction de la planification des ressources humaines au MPDD qui travaille sur les questions de population ;
- Les cellules d'étude et de planification et les points focaux de la SRP dans les ministères sectoriels impliqués directement dans des actions d'amélioration des conditions de vie des populations (santé, Education, Agriculture, Environnement, Pêche, Elevage, Industrie, Commerce, etc.). Les observatoires sectoriels existants (Industrie, Emploi, Pêche) seront à la fois des clients et des fournisseurs de l'OCV ;
- La Commissions des affaires économiques et sociales à l'assemblée nationale ;

- Le Conseil de la République pour les affaires économique et sociales ;
- Le Centre de Suivi Ecologique(CSE) ¹⁰;
- Les grandes sociétés de services publics (Société des eaux, SENELEC, SONATEL, etc.) ;
- Les gouverneurs de région ;
- Les Conseils régionaux ;
- Les Agences régionales de développement (ARD).

b) La société civile, et plus spécifiquement :

- Le Collectif des organisations de la société civile pour le DSRP ;
- Le Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) ;
- La Direction de l'UNACOIS ;
- La Direction de l'ONG Forum civil ;
- Les représentants du patronat ;
- Les représentants des syndicats ;
- Les représentants des universités et centres de recherche, entre autres, le Centre de Recherche en Economie Appliquée (CREA) et l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) IRD-ex ORSTOM;
- Les Représentants des autorités religieuses ;
- Les représentants des médias qui jouent un rôle essentiel de transmission et d'analyse d'information à la population.

c) Les partenaires au développement, et plus spécifiquement :

- La Banque Mondiale ;
- L'UNICEF qui a mis en place un système d'information multisectoriel et multidimensionnel pour le suivi du DSRP et des OMD et dont le module administrateur est installé à la DPS/ANSO Ce système sera non seulement interconnecté et accessible au niveau national mais également au niveau de la sous région Ouest africaine qui concerne 80 pays;
- Le FMI ;
- Les agences des Nations Unies ayant des interventions directes sur les conditions de vie entre autres le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, le BIT, etc. ;
- La BAD ;
- La BID ;

¹⁰ qui, en relation avec l'Ambassade des Pays Bas et la DPS, contribue à déterminer les indicateurs de valorisation des services et biens environnementaux dans les comptes nationaux et les enquêtes ESAM.

- Les principaux bailleurs bilatéraux et régionaux ayant des interventions directes sur les conditions de vie (ACDI, Espagne, France, GTZ, Pays-bas, Union européenne, USAID, etc.).

ANNEXE 2 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

L'analyse diagnostic du système de suivi évaluation a fait ressortir les points suivants :

- En matière de Suivi des conditions de vie de la population et de la pauvreté : de manière générale le Sénégal est un pays où existent beaucoup de données sur les conditions de vie. D'une part, le système administratif fonctionne relativement bien et génère de nombreuses données administratives de routine. D'autre part, le Sénégal fait partie des pays africains où plusieurs enquêtes ont été réalisées. Cependant, les principales faiblesses du système actuel de suivi des conditions de vie se situent en aval de la collecte : (i) au niveau de la gestion des données recueillies, on note un entreposage déficient de sorte que des bases disparaissent en partie ou en totalité avec le temps, (ii) une hétérogénéité des matériels et des logiciels informatiques qui complique les transferts de données, (iii) un traitement limité des données, imputable à la faible implication des services statistiques nationaux dans la conception des enquêtes, au nombre limité de ressources humaines qualifiées en analyse, à la faiblesse des ressources financières allouées à la phase d'analyse dans les budgets des enquêtes. De manière générale, le dispositif statistique ne parvient pas à alimenter complètement et de manière fiable le processus de préparation de projets dans le cadre de la SRP.
- Pour ce qui est du Suivi d'exécution des politiques et programmes : au niveau des ministères il existe (i) une disparité dans les systèmes de suivi-évaluation et les indicateurs. Certains effectuent un suivi de leurs programmes selon les méthodes traditionnelles de planification et de budgétisation des dépenses par poste budgétaire qui ne permettent pas de relier la dépense à une activité et à un résultat ; (ii) le passage du mode appui projets/programmes à un mode appui budgétaire, qui entraîne de nombreux défis en termes de changements des manières de planification, de disponibilité d'outils informatiques, et de formation du personnel.
- Au niveau de l'Evaluation d'impact des principales politiques et programmes concourant à l'amélioration des conditions de vie, on note une faible tradition de pratique d'évaluation, et un manque de maîtrise des outils. Cependant, la DPS/ANSD dispose de modèle macroéconomique développé en collaboration avec le CREA et la BCEAO. Les enquêtes d'impact dont la qualité est incontestable ne sont pas réalisées à périodicité régulière.
- Concernant les Systèmes d'information, les insuffisances dont souffre actuellement le système national de statistiques se situent au niveau de (i) la qualité des données, (ii) l'accès à temps aux données, (iii) le manque de coordination, (iv) l'utilisation insuffisante des Technologies de l'Information, liée au faible niveau de formation en technologies de l'information (TI) et en systèmes d'information (SI), et (vi) le manque de personnel adéquat pour la gestion des systèmes d'information. De fait, le système informatique est désarticulé et souvent inopérant pour répondre correctement aux besoins du suivi évaluation. L'absence d'interconnexions entre les différents sous-systèmes informatiques rend difficile les échanges de données entre les acteurs.

- En matière de diffusion de l'information et de plaidoyer, il existe un déficit d'accès direct en ligne par réseau Internet ou intranet, ce qui limite les possibilités d'échanges d'information entre acteurs du système.

L'information diffusée sur les conditions de vie se limite principalement à des supports traditionnels rapports d'enquête, document de stratégie ou de programme de réduction de la pauvreté, plan de développement économique et social, rapport de progrès sur les OMD, rapport sur le développement humain.

Si utiles que soient ces documents, leur disponibilité sur papier principalement limite considérablement l'accès des acteurs à l'information. Les informations disponibles ne font pas l'objet d'une large diffusion auprès du public et obligent certaines administrations et surtout le secteur privé, à tenter de les produire par elles-mêmes.

Par ailleurs, il n'existe pas actuellement de forum national permettant aux ministères, à la société civile et aux bailleurs de fonds de se retrouver de manière régulière pour s'informer et mener un dialogue de politique ouvert, transparent et rigoureux.

Pourtant, le contexte est favorable à la mise en place au niveau de la DPS/ANSD, d'un système d'information pour l'OCV pour plusieurs raisons :

- De manière globale, le Sénégal dispose d'infrastructures informatiques permettant l'utilisation de TI;
- L'Agence du Fonds de Développement Social, dans le cadre d'une convention d'appui au suivi de la pauvreté, signée avec le Ministère de l'Economie et des Finances et dont la mise en œuvre est assurée par la DPS/ANSD, a prévu d'appuyer le financement des équipements et une partie des études liées à la mise en place de l'observatoire;
- La DPS/ANSD est en train de mettre au point un site Web/portail avec l'appui d'Afristat;
- Une proposition d'architecture d'un système d'information (SI) qui répond aux besoins d'informations exprimés par les clients potentiels de l'OCV et tient compte du diagnostic des systèmes d'information informatisés. est disponible
- L'UNICEF a mis en place un système d'informations baptisé « Dev info » qui remplace Child Info, et qui vise à suivre les indicateurs liés à la fois au DSRP et aux OMD, avec une décentralisation sur un site pilote à Tambacounda ;
- Le processus de révision du DSRP est actuellement en cours.

Annexe 3 : Plan de travail

PRODUITS RECHERCHES	ACTIVITES	ECL
Produits N° 1 : Profil et tendances de la pauvreté établis à partir des données administratives sur les conditions de vie	- Finalisation de la liste d'indicateurs communs au DSRP et aux OMD	
	- Elaboration de tableaux de bord social au Sénégal présentant les indicateurs communs au DSRP et OMD	
	- Recueil et validation des données secondaires de source sectorielle	
	- Analyse des données existantes et établissement de rapports	
	- Analyse annuelle des tendances macroéconomiques et leur impact sur les conditions de vie	
Produit N° 2 : Profil et tendances de la pauvreté sont suivis à partir des données d'enquêtes sur les conditions de vie et de la pauvreté	- Mise en place d'un système permanent et intégré d'enquêtes sur le suivi des conditions de vie, combinant une succession d'enquêtes lourdes et légères permettant de générer des données panel	
	- Analyse plus approfondie des données d'enquête menant à des rapports thématiques	
	- Conception et mise en place d'un dispositif d'alerte des autorités régionales et nationales utilisant un réseau d'ONG et d'associations pour anticiper des situations de crise;	
	- Appui aux régions pour l'établissement de profils régionaux de conditions de vie et de la pauvreté;	
	- Appui à la rédaction des rapports de progrès sur les OMD en partenariat avec la Direction de la planification ;	
	- Contribution à la rédaction de certains rapports DHD et, à terme, possibilité de prendre en charge cette activité dans une perspective d'appropriation nationale et de pérennisation	
	- Etude d'une meilleure intégration des variables environnementales dans les enquêtes sur les conditions de vie	
	- Etude d'une meilleure intégration de la perspective genre dans les enquêtes sur les conditions de vie.	
Produit N°3 : Résultats de suivi d'exécution des politiques, programmes et projets disponibles	- Identification et recueil des informations pertinentes des structures impliquées dans le suivi des programmes publics et dans l'exécution et le suivi budgétaire (Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté, Cellule de suivi du Ministère du développement social, Agence du Fonds de développement social, direction du PAREP, Direction du budget, etc.)	

PRODUITS RECHERCHES	ACTIVITES	ECHEANCES
	- Analyse et appui à leur diffusion des résultats de suivi au niveau national	
Produits N°4 : L'impact réel des politiques et programmes est bien mesuré	- Etudes d'évaluation d'impact de certaines politiques de la SDR en partenariat avec la Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté ;	
	- Etudes d'évaluation d'impact de programmes majeurs de lutte contre la pauvreté de l'AFDS/MFFDS en partenariat avec la Cellule de suivi du Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale et les autres programmes de lutte contre la pauvreté comme le PLCP -Appui à l'affinement du modèle MCS (CREA)	
	Adoption de la programmation concertée des systèmes d'évaluation et d'enquêtes des programmes et projets	
	- Utilisation du modèle maison de prévision macroéconomique de la DPS/ANSD pour faire des projections des impacts sur les conditions de vie - Amélioration et mise à jour régulière de la base de données nécessaire pour utiliser le modèle de prévision/simulation macroéconomique IMMPP A en partenariat avec le Service de prévision macroéconomique de l'INSD et du CREA	
Produits N°5 : Projection des impacts des politiques et programmes sur les conditions de vie en vue de recommandations de stratégies et de politiques aux décideurs	- Amélioration et mise à jour régulière de la base de données pour utiliser les modèles de prévision de la production et des revenus agricoles en partenariat avec l'ISRA/BAME	
	- Mise en place d'un entrepôt de données «data warehouse » à l'INSD et de magasins de données «data marts » dans certaines structures partenaires pour stocker et gérer les bases de données sur les conditions de vie de manière harmonisée et coordonnée et, donner accès aux utilisateurs intéressés	
Produits N°6 : Un système d'information fonctionnel comprenant des utilisateurs formés, des procédures opérationnelles, des bases de données fiables et une infrastructure de support adéquat	- Eclatement de la Live Data Base (LDB) en 3 LDB	
	- Amélioration de la Base de données géo-référencée de lutte contre la pauvreté , (BDGLCP)	
	- Contribution à l'amélioration du site web/portail de la DPS/ANSD/INSD pour un accès plus rapide et plus convivial des utilisateurs intéressés, incluant la mise en place de liens avec les sites web des structures partenaires de l'OCV	

PRODUITS RECHERCHES	ACTIVITES	ECHEANCES
Produits N°7 : Mécanisme de dialogue participatif entre les différents acteurs établi et alimenté par les informations diffusées par l'observatoire	- Diffusion des résultats des activités de suivi-évaluation, entre autres par la fourniture sur une base régulière et peu coûteuse de données valides et à jour, soit via des publications ou co-publications avec d'autres structures nationales, soit en donnant un accès plus ou moins sélectif à son entrepôt de données (data warehouse) valides, à jour et désagrégées (par région, par genre, etc.)	
	- Actions de plaidoyer en fournissant (i) des informations de base sur la situation des conditions de vie et de la pauvreté pour aider une structure nationale à convaincre un bailleur de l'importance de financer telle action dans telle région auprès de tel groupe (ii) des résultats de prévision et de simulation pour aider les décideurs à s'orienter et à convaincre les bailleurs de les suivre dans ces orientations	
	- Mise en place d'une base de données intégrée sur les partenaires au développement et en donnant un accès facile à cette base via Internet	
	- Animation des forums et des ateliers d'échange au niveau central et régional, entre autres sur les stratégies, les politiques et les programmes affectant les conditions de vie et le développement humain	
Produits N°8 Capacités techniques des principaux acteurs de l'observatoire renforcées	- Formation continue des cadres et techniciens de l'ANSD, y compris des membres de la CCG, en méthodes statistiques, en analyse économique et sociale des conditions de vie, en TI et SI ainsi qu'en communication avec l'appui de consultants nationaux et internationaux	
	- Mis en place d'un support technique et contribution à la formation continue dans ces domaines des cadres et des techniciens des structures nationales, des structures régionales et de certaines structures de la société civile	
	- Appui aux structures sectorielles pour l'amélioration de certaines données secondaires sur les conditions de vie dans des domaines importants où on observe des faiblesses	
	- Etablissement d'un recueil de méthodologies et formation en matière de dispositif statistique à mettre en place pour la collecte et d'analyse de données sur les conditions de vie ainsi que pour des évaluations ex post ou ex ante conduites par d'autres structures nationales, des structures régionales et certaines structures de la société civile	

Annexe III : Répartition du budget par bailleur de fonds

REPARTITION DU FINANCEMENT PAR BAILLEUR

ACTIVITES	PNUD	AFDS	AUTRES BAILLEURS	TOTAL
Développement d'un entrepôt de données	(1)200 000	80 000		280 000
Amélioration du système informatique DPS (renforcement des capacités)	(1)105 200			105 200
Analyse des bases de données existantes		36 667	73 333	110 000
Achat des équipements informatiques et matériel de Bureau : OCV		(1) 186 000	231 000	417 000
Autre assistance technique			120 000	120 000
Budget indicatif annuel de fonctionnement de l'OCV	491 000		1 074 000	1 565 000
Ateliers Nationaux	66 000			66 000
Total général	862 200	302 667	1 498 333	2 663 200
Financement acquis :	491 0000			

Annexe IV : Description des postes spécialisés des membres de l'OCV

1. Termes de référence du Chef de Projet SI

a) Etendue du travail

Préparation du projet :

- Initier les homologues nationaux aux concepts de Systèmes Information/technologies de l'information, entrepôts, magasins de données et bases de données Olap (dimension, faits, schémas, requêtes, etc).
- Aider les homologues nationaux à conduire des entretiens de recueil des besoins.
- Evaluation de l'infrastructure TI existante et préparation de recommandations.
- Faire des recommandations de métriques optimales du système (taille des bases de données, volumes des données, types et nombre possible de sous-systèmes et modules).
- Appui pour la sélection de systèmes de gestion de bases de données relationnelles adéquates, langages de programmation et autres outils informatiques.
- Faire des recommandations pour la conception du réseau et l'acquisition et l'acquisition de matériel et de logiciels.
- Appui pour la mise en place d'une petite sous-unité SI.
- Faire des recommandations pour la conception du réseau et l'acquisition de matériel et de logiciels.
- Appui pour la mise en place d'une petite sous-unité SI.
- Faire des recommandations pour la programmation et la mise en œuvre du système.
- Faire des recommandations sur le type de formation à donner aux homologues nationaux et autres utilisateurs du système.

Conception détaillée, programmation et mise en œuvre du système :

- Suivre la progression des différentes phases de la conception détaillée, de la programmation et la mise en œuvre du système.
- Faire des recommandations sur l'étendue du projet.
- Evaluation des besoins en matière de traitement, analyse et présentation.
- Evaluation de la pertinence des extraits à produire par le système.
- Approuver la sécurité et l'intégrité des données stockées dans le système.

b) Qualifications

- Expérience en gestion de projets informatiques (planification, implémentation, suivi/évaluation)
- Expérience en modélisation des données avec orientation objet et analyse de flux de données (UML) pour la conception de SI.
- Connaissance de la plupart des systèmes de gestion de base de données relationnelles (SQL, - Serveur, Access, Fox pro).
- Connaissances de langages de programmation (C++, Visual Basic 6.0/.NET, Visual basic for Applications)
- Diplôme Universitaire en Statistiques/mathématiques/Informatiques ou équivalent avec au moins 7 années d'expérience.
- Préférentiellement Développeur certifié.

2. Termes de référence de l'Architecte Système et modélisateur multidimensionnel

La conception du système comprendra entre autre l'infrastructure matérielle et logicielle, toutes les procédures de gestion de l'information, ainsi qu'une liste complète des principaux utilisateurs et de leur rôle. Ce sera un système intègre entrepôt et de magasins de données. Les utilisateurs auront accès au système et à ces composants à travers un ensemble unique d'interfaces. Le système permettra la gestion et l'accès à l'information dont les utilisateurs auront besoins pour faire des analyses de pauvreté.

Extrants attendus de l'étape conceptuelle

- Termes de mandat détaillés pour la programmation et la mise en œuvre du système entrepôt et magasins de données.
- Une description détaillée de la structure des bases de données multidimensionnelles y compris les tables de dimensions et de faits.
- Un échantillon de rapports, formulaires et tables devant être produits par le système.
- Une description détaillée des flux de l'information dans le système.
- Une liste des utilisateurs du système avec une description de leurs besoins en information.
- Un calendrier indicatif pour la programmation et la mise en œuvre du système ainsi qu'un budget.
- La spécification technique du matériel et du logiciel, ainsi que d'autres technologies devant être utilisées pour la construction du système.
- Une description détaillée du réseau de communication sur lequel le système sera basé (spécifications d l'Intranet, Internet et communications possibles entre le centre et les Ministères clefs/régions).
- Un plan de travail détaillé pour les phases de programmation et de mise en œuvre.
- Des rapports réguliers sur l'état d'avancement de la construction du système.

Description des activités

L'architecte système maintiendra une coopération étroite et un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes et développera des relations hautement professionnelles. De façon plus spécifique, il entreprendra les activités suivantes :

- Identification des principaux acteurs clefs ayant un intérêt dans le projet pour discuter avec eux
- (Donateurs, DPS/ANSD, OPCVD, Cellule se Suivi de la SRP, autres Ministères clefs).
- Evaluation de l'expertise technique locale en matière de TI/SI.
- Développement/production des contours d'une conception préliminaire du système.
- Débat/discussion de clarifications avec les parties prenantes du projet.
- Version finale de tous les documents de conception.

Qualifications

Obligatoires :

- Diplôme universitaire avancé en Système d'information / informatique / Statistiques / Mathématiques.
- Au moins 5 années d'expérience dans la conception de base de données relationnelles et multidimensionnelles (Diagrammes E/R, modélisation multidimensionnelle).
- Connaissance des serveurs de base de données relationnelle.
- Excellente communication en français..
- Capable de travailler en équipe

Hautelement désirables :

- Expérience dans le développement d'applications distribuées.
- Très bonnes connaissances des systèmes statistiques nationaux des pays en développement.

3. Termes de référence du programmeur d'applications

Ces termes de référence seront préparés par le Chef de Projet SI.

Le contenu du système d'information devra être spécifié :

- La liste complète des Indicateurs (PVI, OMD, autres).
- Autres informations détaillées.

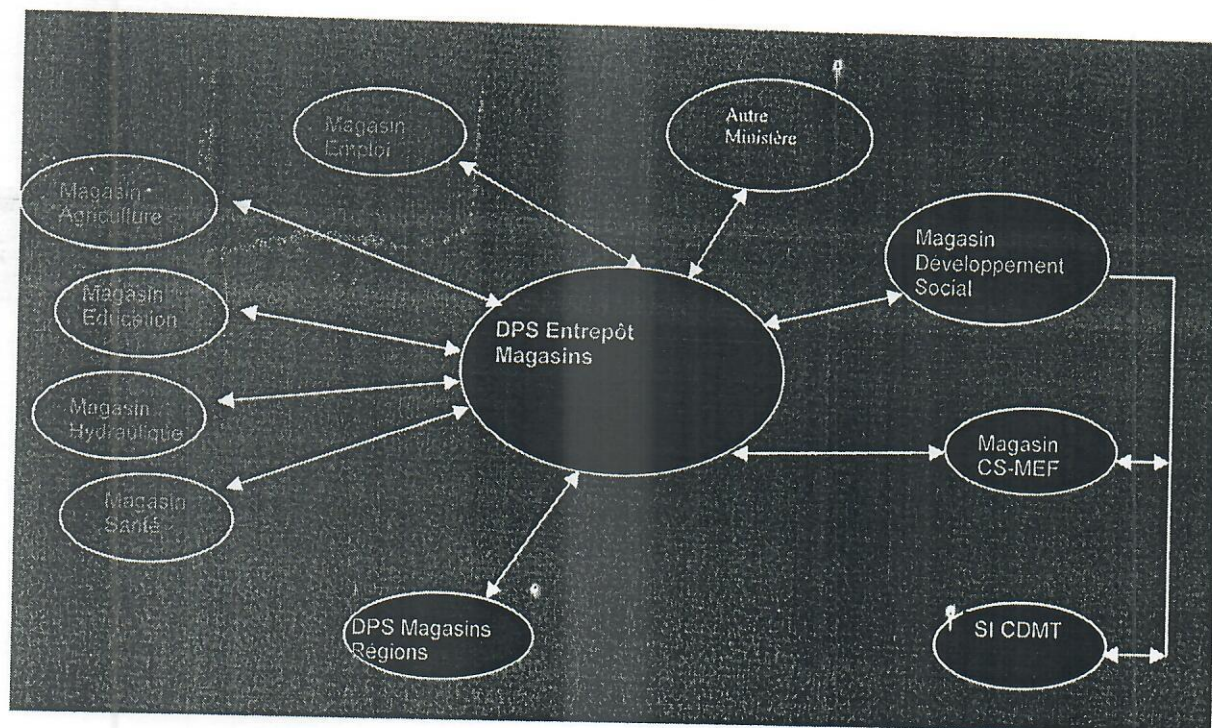
La structure du système à construire sera spécifiée :

- Spécifier l'équipement nécessaire pour la mise en œuvre du système.
- Tous les modules du système vont accéder aux bases de données centrales des entrepôts et des magasins structure au format multidimensionnel.
- Accès aux bases de données relationnelles sera également permis.

Les extrants attendus devraient être :

- Remise des programmes/progiciels requis pour la conduite du système.
- Remise de la documentation système en plusieurs exemplaires.
- Installation et mise en marche du système.
- Formation des utilisateurs.

Annexe 6 : Schéma du système d'entrepôt de données



Annexe 7 : Personnes rencontrées

Nom	Organisme
Mme Khady Fall Ndiaye	PLCP
Mme Ndèye Coura Mbaye	AFDS
Ester Palacio Frank Toornstrat	Ambassade Pays Bas
Babacar Fall	DPS/ANSD
Ibrahima Ba	PAREP
Atoumane	CSO/MFFDS
Taieb Diallo	PNUD
Waly Badiane	UNICEF
Antonia	
Seynabou Diallo	Union Européenne
Mamadou DIENG	ONEQP
Boubacar DIOP	CONGAD
Babacar Mboup	Ministère Éducation nationale
Fassory Diawara	COLUPAS
Mamadou Barry	JICA
Mamadou Wane	DAPS/ Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
Mayacine Camara	CSPLP
Mamadou DIA	